

au sujet du pénitencier de la Colombie-Anglaise, parce que les comptes de cette institution étaient tombés dans une condition honteuse.

Il y avait alors un inspecteur ; mais cela n'était pas suffisant, et l'honorable député lui-même a dû envoyer un commissaire spécial pour faire un examen spécial.

Je puis déclarer que jusqu'à aujourd'hui je n'ai jamais pu obtenir une explication satisfaisante de la condition de ce pénitencier.

J'ai vu les honorables représentants de la Colombie-Anglaise, partisans du gouvernement d'alors, exprimer dans cette chambre leur entière désapprobation de la condition de ce pénitencier, et leur peu de satisfaction en face des explications données. Nul ne sait, aujourd'hui, si cette question a été convenablement réglée.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : L'honorable député oublie qu'après le rapport, il y a eu une réorganisation complète, que certains fonctionnaires furent démis et remplacés par d'autres.

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Bien que vous eussiez un inspecteur, les circonstances étaient telles, qu'il vous a fallu envoyer un commissaire spécial pour faire un rapport sur les faits, et, sur ce rapport, vous avez réorganisé le pénitencier. Était-ce une farce, alors, que votre commission ? Je ne le pense pas.

Ainsi donc, devant ce précédent créé par l'honorable député lui-même (sir Charles-Hibbert Tupper), devant les faits frappants soumis par le solliciteur général, devant ce que je crois être le désir des membres des deux côtés de la Chambre de réduire autant que possible ces dépenses extravagantes, en rapport avec l'efficacité de ces institutions ; devant tous ces faits, dis-je, je dois exprimer ma surprise de voir soulever de l'opposition à une enquête dans l'économie interne, l'administration et le coût de ces pénitenciers.

Je ne sache pas que le département de la Justice soit en état de dire comment sera composée cette commission, mais je crois qu'elle sera composée d'hommes parfaitement compétents, et possédant des connaissances pratiques, qui leur permettront de faire de sages recommandations.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Combien y aura-t-il de commissaires ?

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Je ne sais pas, je laisserai au solliciteur général le soin de répondre à cette question. Au point où en sont les choses, le public ne sera pas content tant qu'il n'aura pas eu de plus satisfaisantes explications au sujet de l'augmentation extraordinaire du coût de ces pénitenciers, et à moins qu'on ne lui donne l'espoir d'une réduction. D'après la part que j'ai prise moi-même, chaque année, dans la critique de cette dépense, je suis convaincu, si l'on compare entre elles les dépenses des divers pénitenciers, qu'il y a eu de grossières extravagances, et que l'administration a besoin d'une révision complète.

Le précédent créé par l'honorable député (sir Charles-Hibbert Tupper) démontre que bien que nous ayons un inspecteur, il se présente des circonstances où il faut un examen plus minutieux de la question et nommer une commission telle que proposée par le solliciteur général.

M. DAVIES.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : N'est-ce pas traiter l'inspecteur d'une manière un peu sévère ? Si l'inspecteur fait son devoir, il faut de lui un rapport qui justifie la nomination d'une commission.

La Chambre se rappellera qu'avant que le juge Drake eût été choisi pour faire une enquête dans le pénitencier de la Colombie-Anglaise, un état de choses scandaleux avait été mis à découvert par nos fonctionnaires. Les officiers du pénitencier étaient accusés d'avoir fait de faux comptes, et il existait presque une révolte parmi eux. On découvrit des irrégularités dans les comptes, et un tel état de choses demandait, naturellement une enquête.

Personne, de ce côté-ci, ne prétend que l'on ne puisse établir la nécessité de la chose, mais c'est ce qui n'a pas été fait encore. Il n'y a pas eu de rapport de l'inspecteur depuis celui dont a parlé le solliciteur général, et la Chambre devrait certainement savoir ce qu'a découvert cet officier. Je vois cependant que les honorables députés veulent avoir une commission. C'est là leur désir, et je le regrette beaucoup, car je crois que ce sera une perte d'argent. Je demanderai au solliciteur général combien l'on va nommer de commissaires.

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL : Je ne suis pas prêt à répondre dans le moment. Notre seul devoir à présent, je crois, est d'établir la nécessité de la nomination d'une commission. Si nous établissons la chose à la satisfaction de la majorité de la Chambre, il restera à l'administration de la justice le soin de déterminer combien il sera nommé de commissaires, et quels seront leurs devoirs.

Les honorables membres de la gauche sont trop intelligents, ça me semble, et ont fait preuve jusqu'à présent d'une trop grande habileté pour ne pas comprendre ce que nous voulons. Quand vous constatez que dans la prison centrale de Toronto, le revenu moyen, par prisonnier, est de \$62.18 par année, et que dans notre pénitencier de Saint-Vincent de Paul, il n'est que de \$3.07, dans le Manitoba, \$13, et dans la Colombie-Anglaise, \$10, il doit certainement y avoir là matière à enquête.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : L'honorable ministre a-t-il demandé à son inspecteur une explication de la chose ?

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL : Non. Nos dépenses se sont élevées à \$100,000, l'an dernier, et je prétends que si l'administration de nos pénitenciers n'a pas donné de meilleurs résultats, il est temps de faire une enquête à ce sujet. Je suis prêt à prendre cette responsabilité sans blâmer en aucune manière l'inspecteur. Il ne s'agit pas de blâmer l'inspecteur ou d'attaquer son caractère ou ses aptitudes ; j'agi d'après les faits existants.

Maintenant, j'attirerai l'attention de l'honorable député de Pictou sur une entrevue qu'il a eue en juin 1895, alors que M. Meredith, représentant de la "Prisoner's Aid Association of Canada," lui demandait une enquête dans les affaires des pénitenciers.

De l'avis de cette association, il importait alors que la question des prisons fût l'objet d'une enquête, non seulement au sujet des édifices, mais de l'économie interne.

Dans une lettre du 14 juin 1895 à M. Meredith, mon honorable ami disait :

Cher Dr Meredith—A propos de notre conversation, mercredi dernier, relativement au mémoire de la "Prisoner's Aid Association" de Toronto, je dois vous assurer